



MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📄 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le neuf septembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 2 septembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armeline AUDRIEU, Monique BERUT, Nicolas CAPPONE, Christian DURAND, Maurice GONNON, René NIVON, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Mireille CANON, Danièle CONJARD, Laurence SAPET.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Danièle CONJARD à Aurélien FERLAY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite une bonne reprise à chacun après la pose estivale, rappelant la succession de chantiers en cours entre l'extension de l'école, la construction de la bibliothèque ou les travaux d'assainissement rue de terreaux.

Il demande également à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une demande du Syndicat Energie SDED concernant une révision statutaire et la désignation de délégués. Accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Christophe ROBIN est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès verbal de la séance du 5 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : visites médicales du personnel communal, produits d'entretien, dépôts déchetterie, sonorisation et acoustique de la salle des fêtes, feuillets état civil, service archives, bulletin municipal de juillet, désinsectisation.

Renouvellement du contrat de livraison de repas scolaires avec la MFR d'Anneyron.
Décision concernant le marché de mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue des Terreaux - Montée du parc : attribué après consultation au groupe Cheval TP pour un montant de 263 807 € HT.
Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le comité syndical d'Energie SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 12 juillet, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 14 juin 2013 relative à la révision des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze syndicats Intercommunaux d'Energies (SIE) qui constituent, pour partie, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Révision des statuts d'Energie SDED :

En conséquence et conformément à l'article 61-I de la loi sur la réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, le Comité syndical d'Energie SDED, réuni le 14 juin 2013, a décidé, à l'unanimité, de modifier les statuts du Syndicat et plus précisément l'article définissant le mode d'élection des délégués au comité syndical.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Désignation des délégués au comité syndical :

Ce comité sera composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison :

- un électeur si la population de la commune est inférieure à 100 habitants,
- deux électeurs si la population de la commune est égale ou supérieure à 100 habitants.

Les électeurs de chaque Territoire Rural de l'Energie (TRE) seront convoqués par le Président du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité d'Energie SDED.

La commune doit désigner 2 électeurs qui participeront à l'élection des délégués du Territoire Rural de l'Energie de « Le Grand-Serre » à laquelle appartient notre commune.

L'assemblée propose de maintenir les électeurs sortants, soit Aurélien FERLAY et Christian DURAND. Elus à l'unanimité des membres présents.

4. Bilan des « rencontres de quartier » 2013

Monsieur le Maire et Madame, Messieurs les Adjointes rendent compte des rencontres de quartiers réalisées au cours de l'année 2013.

Malgré la pluie de ce printemps, les Morassiens ont une nouvelle fois répondu présents. Les élus s'étaient engagés à renouveler ces rencontres à un rythme biennal.

Comme en 2009 et 2011, six réunions de proximité ont donc été tenues d'avril à juin sur toute la commune. Sur le terrain, elles ont permis d'échanger très directement sur les préoccupations locales et de parler des projets en cours.

Parmi les sujets abordés, figuraient bien évidemment les travaux de l'école et de la bibliothèque, mais aussi la vitesse des véhicules dans le village, la vie associative ou encore l'assainissement non collectif... Les élus notaient au passage les demandes d'amélioration souhaitées dans les quartiers.

Les réunions se sont déroulées dans une ambiance conviviale et les participants étaient généralement satisfaits de ces échanges.

Un bilan le plus exhaustif possible de ces rencontres est ensuite réalisé en séance afin que des suites puissent être données progressivement, à court terme ou en projets de plus long terme.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu effectué pour l'ensemble des quartiers et remercie encore une fois toutes les personnes participantes.

5. Remise du rapport d'inspection « santé et sécurité au travail » réalisé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection signée le 17 janvier 2008 avec le Centre de Gestion de la Drôme, Madame Emilie BLACHON est intervenue à Moras le 1^{er} juillet dernier.

Un rapport d'inspection a été transmis dernièrement constatant la conformité ou les améliorations à rechercher dans les situations et locaux de travail observés, ainsi que l'organisation en matière de prévention.

Des propositions de mesures sont présentées en matière d'organisation interne de la prévention, de formation, d'aménagement des locaux de travail et en équipements et matériel. Un délai de 3 mois est fixé pour transmettre les suites à donner à ce rapport. Un groupe de travail est formé et une réunion aura lieu au mois d'octobre.

Lors de sa visite, Madame BLACHON a souligné les progrès importants entrepris par la commune de Moras depuis 2008 pour améliorer les conditions de travail de ses agents.

6. Modification du tableau des emplois et ouverture du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose le besoin d'ajouter au tableau des emplois le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. En effet, un agent a récemment réussi l'examen professionnel d'accès à ce grade. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la création du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la suppression de celui d'adjoint administratif de 2^e classe. Il en profite pour féliciter au nom de l'ensemble des élus l'agent concernée qui exerce les fonctions de secrétaire de mairie, en précisant que ses missions et ses compétences sont totalement en adéquation avec ce nouveau grade. Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Proposition d'admissions en non valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des états présentés par Madame la Trésorière relatifs à des produits non recouverts.

Considérant que tous les moyens de recouvrement ont été mis en œuvre par le Trésor Public, sans succès à ce jour, il est proposé d'admettre en non valeur les titres de recettes correspondants inscrits au budget sur les années 2009 et 2010 pour un montant total de 2 506,36 €.

Monsieur le Maire précise qu'une reprise sur créance irrécouvrable pourra être faite si toutefois les recettes étaient perçues dans l'avenir. Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire et les élus de la commission scolaire font un point sur la rentrée de septembre qui marque le retour à la semaine de 4 jours et demi. La classe termina à 16h le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 11h30 le samedi.

Une nouvelle enseignante, Madame Marion Jaouen, est affectée à Moras. Elle enseignera à la classe de GS/CP/CE1. En accord avec l'équipe enseignante, les études surveillées gratuites pour les familles seront expérimentées le vendredi soir, en plus des autres jours de la semaine. Elles continuent d'être prises en charge financièrement par la commune.

De nouvelles AETS (activités d'éveil autour du temps scolaire) développées avec la communauté de communes vont être proposées chaque mardi après la classe avec des intervenants professionnels. Trois cycles sont déjà programmés pour cette année : musique, arts plastiques et danse. Le temps périscolaire sera aussi régulièrement délocalisé à la bibliothèque, la salle de fêtes ou au parc municipal pour différentes activités ludiques, culturelles ou sportives. Comme décidé par le Conseil Municipal, les activités et le matériel ne seront pas facturés aux familles qui ne paieront rien d'autre que le tarif habituel de garderie du soir (selon leur quotient familial).

Les travaux d'agrandissement de l'école se poursuivent par ailleurs, de même que la construction de la nouvelle bibliothèque. La commission scolaire fera un point sur le matériel à acquérir pour équiper les nouveaux locaux.

9. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Démarrage des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Terreaux / montée du parc le 30 septembre 2013.
- Travaux de peinture sur les portails en bois de l'école pendant les congés scolaires de la Toussaint. De nouvelles fresques seront réalisées par Madame Danielle Mercier.
- Point sur l'ISDND des Grises (St Sorlin) : afin d'éviter de nouveaux problèmes d'odeurs, le SYTRAD a pris l'engagement de recouvrir les déchets avec de la terre et non du compost, et de ne plus accepter les refus de tri du centre de valorisation sur ce site destiné à recevoir des déchets inertes.
- Inauguration de l'exposition sur l'arboriculture et la poire de la Valloire : 21 septembre, 19h à la cabane Chosson.
- Fête de la gastronomie du 20 au 22 septembre en collaboration avec l'Office du Tourisme de la Valloire. Participation de la distillerie Ogier et du restaurant l'Escale des Collines.
- Salon du Livre régional les 12 et 13 octobre.
- Collecte des ordures ménagères : désormais chaque mercredi matin (et non plus le jeudi)
- Programmation des travaux de voirie en septembre-octobre.
- Réparation du pont du Buissonnet : les services du préfet viennent de donner leur accord. Travaux prévus cet automne.
- Requalification-extension de la ZA du Val d'Or : Les compromis de vente ont été signés par tous les propriétaires concernés à l'exception d'un. Le Président de la communauté de communes a réitéré son offre d'achat à un prix plusieurs fois supérieur à la proposition du service des domaines. Faute de réponse, une déclaration d'utilité publique sera engagée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 14 Octobre 2013 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.